



Limoges, le 08 juillet 2026

Liste de destinataires in fine

Dossier suivi par : Fabien BLAIZE

Mail : f.blaize@eptb-vienne.fr

Téléphone : 05-86-16-10-70

N/R : 26/121

Objet : Lettre ouverte à l'attention des parlementaires du département de la Vienne

Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Vienne,

L'eau est un patrimoine commun de la nation. Elle conditionne notre santé, notre alimentation, notre économie et la préservation de nos milieux naturels. Elle ne peut devenir un sujet de perpétuel contentieux entre territoires, entre usages ou entre activités, ni être accaparée ou marchandisée au profit d'intérêts particuliers.

Le projet de loi d'urgence agricole, adopté en première lecture par le Sénat, soulève de vives inquiétudes que nous partageons. En facilitant certaines dérogations aux règles de planification locale, en assouplissant les conditions de réalisation des ouvrages de stockage de l'eau et en fragilisant certaines protections accordées aux zones humides, ce texte risque de remettre en cause des équilibres construits, non sans mal, depuis des décennies dans nos territoires.

Il ne s'agit pas de nier les besoins des différents usagers. L'agriculture a besoin d'eau. Les collectivités ont la responsabilité de garantir une eau potable de qualité. Les entreprises doivent pouvoir exercer leurs activités. Mais aucun usage ne peut prétendre s'imposer aux autres au détriment de l'équilibre global de la ressource et de la préservation des milieux naturels.

Le changement climatique accentue la raréfaction de la ressource et multiplie les tensions autour de ses usages. Cette situation requiert le maintien d'espaces de dialogue, de concertation et de co-construction des solutions, et non un affaiblissement des règles communes de gestion de l'eau. Le risque d'exacerbation des tensions serait largement accentué et contre-productif pour l'émergence de démarches de progrès. Les Commissions Locales de l'Eau et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constituent des outils essentiels de la démocratie de l'eau. Les affaiblir reviendrait à priver les territoires de leur capacité à construire eux-mêmes des réponses adaptées à leurs réalités locales.

Les zones humides, quant à elles, ne sont pas des obstacles au développement : elles constituent au contraire d'indispensables solutions face aux dérèglements climatiques. Elles contribuent au stockage naturel de l'eau, à la recharge des nappes, à la prévention des inondations et au maintien de la biodiversité. Leur protection doit être renforcée, et non réduite à une contrainte à contourner. Des projets consensuels ont été portés en ce sens sur notre territoire. Il serait ainsi regrettable que leurs effets bénéfiques soient demain annihilés par des dispositions affaiblissant leur protection.

De même, les ouvrages de stockage de l'eau ne peuvent être envisagés indépendamment d'une politique globale de gestion de la ressource : ils ne sauraient constituer une réponse unique aux déséquilibres actuels sans prise en compte de la sobriété des usages, de l'aménagement des bassins versants et des impacts sur les milieux.

Ainsi, nous vous demandons de ne pas soutenir des dispositions qui affaibliraient ces principes fondamentaux de la politique française de l'eau. Nous vous appelons à défendre fermement les outils de gouvernance locale que sont les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), à refuser tout recul dans la protection des zones humides et enfin d'apporter votre confiance aux élus locaux qui s'engagent dans les CLE pour trouver les meilleurs compromis, adaptés aux réalités de notre territoire.

Les Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau SAGE du bassin du Clain

SIGNE

Gilles MORISSEAU

SIGNE

Sébastien LEONARD

SIGNE

Sandra GIRARD

SIGNE

Jacques SABOURIN

Destinataires de la lettre ouverte

- Mme Lisa BELLUCO, députée de la 1^{ère} circonscription de la Vienne
- M. Sacha HOULIE, député de la 2^{ème} circonscription de la Vienne
- M. Pascal LECAMP, député de la 3^{ème} circonscription de la Vienne
- M. Nicolas TURQUOIS, député de la 4^{ème} circonscription de la Vienne
- M. Bruno BELIN, sénateur de la Vienne
- Mme. Marie-Jeanne BELLAMY, sénatrice de la Vienne